



Chambre des communes  
CANADA

## **Comité permanent des affaires étrangères et du développement international**

---

FAAE • NUMÉRO 001 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

**TÉMOIGNAGES**

**Le mardi 9 mars 2010**

—  
**Président**

**M. Dean Allison**



## Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 9 mars 2010

• (1105)

[Traduction]

**La greffière du comité (Mme Carmen DePape):** Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection du président. Je suis prête à recevoir les motions à cet effet.

**Une voix:** Je ne crois pas que vous pouvez remporter ce vote, Dean.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC):** Je vais avoir besoin de votre aide, mes amis.

**La greffière:** Monsieur Goldring.

**M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC):** Je voudrais proposer M. Allison comme président.

**La greffière:** Il est proposé par M. Goldring que M. Allison soit élu président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il aux membres du comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

**La greffière:** Je déclare la motion adoptée et M. Allison dûment élu président du comité.

Avant que j'invite le président à occuper le fauteuil, si les membres du comité le souhaitent, nous allons passer à l'élection des vice-présidents.

Je suis maintenant prête à recevoir les motions pour l'élection du premier vice-président, un membre de l'opposition officielle.

Madame Lalonde.

[Français]

**Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Je propose la candidature de M. Patry.

[Traduction]

**La greffière:** Il est proposé par Mme Lalonde que le Dr Patry soit élu premier vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il aux membres du comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

**La greffière:** Je déclare la motion adoptée et Bernard Patry dûment élu premier vice-président du comité.

[Français]

Je suis maintenant prête à recevoir les propositions pour le poste de deuxième vice-président.

**Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ):** Je propose la candidature de Mme Francine Lalonde.

**La greffière:** Il est proposé par Mme Deschamps que Mme Lalonde soit élue deuxième vice-présidente du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

**La greffière:** J'invite maintenant le président à occuper le fauteuil.

**Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)):** Je crois que vous avez tous les motions de régie interne, et puisque je suis un nouveau membre du comité, je fais ce rappel pour moi-même, comme pour vous tous.

Je crois qu'il y a un autre nouveau au sein du comité, M. Dave Van Kesteren.

Le mercredi 3 mars 2010, la Chambre des communes a adopté l'ordre suivant:

Que, pour tous les comités permanents, les motions de régie interne en vigueur au moment de la prorogation de la session précédente soient réputées avoir été adoptées durant la session en cours, pourvu que les comités soient autorisés à modifier ou à révoquer les motions qu'ils jugent appropriés.

En conséquence, les motions de régie interne qui étaient en vigueur au moment de la prorogation sont rétablies. La greffière fera état de l'ordre de la Chambre dans le procès-verbal de la présente séance. Le comité peut modifier n'importe laquelle de ces motions s'il le désire.

Finalement, la greffière vous a distribué un exemplaire des motions à titre informatif.

Avez-vous quelque chose à dire sur ce point?

Puisque ce n'est pas le cas, nous poursuivons.

Madame Lalonde.

[Français]

**Mme Francine Lalonde:** Je pense qu'on a disposé de ce pourquoi on a été convoqué et qu'il faut convoquer le comité directeur pour organiser les travaux du comité.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup, madame Lalonde. J'allais en fait proposer que nous discussions de la création d'un comité et que nous fixions une date pour la tenue d'une réunion au sujet des travaux que pourrait entreprendre le comité.

Je crois que, d'après la façon de fonctionner du sous-comité dans le passé, nous avons eu le vice-président de chaque comité, le président, M. Dewar, ainsi que le secrétaire parlementaire. Est-ce exact? Je suppose qu'il y aurait alors consentement pour procéder ainsi.

**La greffière:** Pas le secrétaire parlementaire par contre.

Non, je suis désolée, le secrétaire parlementaire est là.

Vous êtes là; excusez-moi.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Ha, je m'en voudrais beaucoup, pour toutes les choses que j'ai soulevées plus tôt...

**Le président:** Oui; ou du moins l'une d'elles.

Fixons-nous une date pour une séance du comité de direction? Ou à quoi voulons-nous nous attaquer?

Allez-y.

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Le plus tôt possible.

**Le président:** Est-ce que jeudi matin à 9 heures serait raisonnable?

**Une voix:** Oui, d'accord.

**Une voix:** Pas de problème.

**Le président:** D'accord. Cependant, la séance du comité de direction remplacerait-elle la séance principale, ou aurait-elle lieu avant cette dernière, que nous tiendrions par la suite?

Monsieur Obhrai.

**M. Deepak Obhrai:** Monsieur le président, je propose que nous tenions une séance du comité de direction et ensuite la séance principale, car peu importe ce qui se passe au comité de direction, tout doit être étudié au comité principal. À partir de mardi, nous pouvons revenir...

Si nous retardons la séance du comité principal, tout ce qui aura été discuté par le comité de direction sera retardé.

**Le président:** Très bien.

Comme dernière question, je vous demande si nous nous rencontrons à 9 heures ou à 11 heures et si nous tenons la séance régulière à midi.

**M. Deepak Obhrai:** Je suis ouvert à ce que préfère l'opposition.

**M. Dean Allison:** Aurions-nous suffisamment de temps si nous tenions une séance d'une heure du sous-comité et ensuite une séance complète à midi?

**M. Bernard Patry:** C'est à lui qu'il faut le demander; pas à nous.

**M. Deepak Obhrai:** C'est bien; comme le comité discutera des questions du comité de direction, pourquoi ne tenons-nous pas une réunion du comité de direction de 11 heures à 12 heures, et ensuite une réunion de comité principal de 12 heures à 13 heures? Après, nous aurons terminé.

**Le président:** D'accord.

**M. Bernard Patry:** Pouvons-nous adopter des motions aujourd'hui, monsieur le président, concernant...?

M. Obhrai, M. Dewar et moi-même avons envoyé des avis de motion. Est-il possible maintenant d'adopter une motion si nous obtenons le consentement unanime?

**Le président:** Toutes les motions qui ont été envoyées sont recevables. Je pense que nous devrions discuter de ces motions au cours d'une séance du comité de direction. Il y en a un certain nombre et nous pourrions les présenter sous forme de recommandations au comité.

Est-ce que cela irait?

**M. Bernard Patry:** Oui. Ce serait bien.

**Le président:** Autre chose?

Merci beaucoup.

La séance est levée.







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>